



DÉLIBÉRATION N° 02/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

OBJET :
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Convention d'Assistance Juridique

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

le : 29/2/24

Publié ou notifié

le : 29/2/24

Le Maire,

Laurent THEVENOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 février 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.

Mme Lucie PINTO par Mme Julie FAITOUT.

M. Halim YALCIN par M. Julien PIEDPREMIER.

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.

M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.

Etaient absents : M. Joël DE AMORIM – Mme Christiane ZELUS.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée que depuis 2021, la Commune de Volvic conclut avec Maître Frédérique ROUX, avocate spécialisée en droit public, une convention d'assistance juridique qui permet à la collectivité de bénéficier de compétences juridiques et de sécuriser, ainsi, davantage les dossiers et les procédures dans différents domaines juridiques (environnement territorial, gestion du domaine public, pouvoirs de police, responsabilité administrative, pénale et judiciaire...).

La convention précédente étant arrivée à terme, il est proposé que la Commune de Volvic conclut avec Panoramas Publics Avocats représentée par Maître Frédérique ROUX, une nouvelle convention d'une durée d'un an qui prévoit un volume horaire potentiel de 100 heures par an au taux de 160 euros HT / heure soit un montant de 19.200 euros TTC maximum.

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention, ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et Panoramas Publics Avocats représentée par Maître Frédérique ROUX ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier (avenant inclus).

Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Laurent THEVENOT

